



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2023
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2024 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), défini dans sa résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du Bureau. On y trouvera les principaux faits nouveaux survenus depuis mon précédent rapport du 3 juillet 2023 ([S/2023/492](#)) et un point sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance

2. La période considérée a été marquée par l'adoption de la résolution [2699 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil a autorisé le déploiement en Haïti d'une mission multinationale non onusienne d'appui à la sécurité. Le dialogue entre le Premier Ministre haïtien, Ariel Henry, son gouvernement et les signataires et non-signataires de l'accord du 21 décembre 2022 intitulé « Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes » s'est poursuivi, bien qu'irrégulièrement, sur fond de problèmes de sécurité croissants. L'élargissement du Haut Conseil de la transition et le remaniement du Gouvernement, deux mesures censées favoriser un consensus, envisagées dans les réunions politiques organisées en mai par le Haut Conseil et réexaminées à la réunion entre les parties prenantes haïtiennes tenue en juin à Kingston, sous les auspices du groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), ont été au cœur des discussions. Il a subsisté des divergences importantes, certains groupes d'opposition préconisant la mise en place d'un collège présidentiel à la tête de l'État ou alors la nomination d'un(e) président(e) provisoire non élu(e), habilité(e) à nommer un(e) nouveau(lle) premier(ère) ministre.

3. Le 20 août, des membres de la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise (également appelée groupe de Montana), y compris des membres de son bureau de suivi, invoquant l'insécurité élevée et le fait que les besoins fondamentaux de la population restaient sans réponse, ont demandé la démission du Premier Ministre et de son cabinet, ajoutant que le départ immédiat du Premier Ministre serait la condition de tout succès éventuel du dialogue politique. Dans une lettre ouverte publiée le 21 août, un groupe de sept anciens premiers ministres haïtiens de tous horizons politiques a exprimé sa préoccupation face à la dégradation des



conditions de sécurité, à la précarité de la situation économique, à l'inflation galopante, à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté généralisée. Ils ont exhorté la classe politique à s'attaquer aux problèmes qui s'accumulent dans le pays et pour ce faire, à mettre de côté leurs divergences et œuvrer réellement de concert au renforcement des institutions démocratiques et au rétablissement de l'état de droit. Le 23 août, plusieurs signataires de l'accord du 21 décembre, dont des plateformes politiques comme le Mouvement Toutoni et Compromis historique, ont appelé le Premier Ministre à poursuivre le dialogue sur un élargissement éventuel du Haut Conseil de la transition et sur le renforcement du consensus national concernant la voie à suivre.

4. La Représentante spéciale pour Haïti, María Isabel Salvador, a continué d'exercer ses bons offices pour encourager le Premier Ministre et un large éventail de parties prenantes (Haut Conseil de la transition, Président de la Cour de cassation, personnalités de tout l'échiquier politique, militants anticorruption, universitaires, dirigeants d'organisations de la société civile, associations de femmes, organisations de jeunes, syndicats, représentants du secteur des affaires et des groupes religieux, notamment), à œuvrer au rétablissement des institutions démocratiques et de l'état de droit.

5. Avec le soutien du BINUH et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le secrétariat du Haut Conseil de la transition s'est attelé à la planification de la suite du dialogue inter-haïtien afin d'élargir le consensus concernant les solutions possibles aux problèmes de sécurité, ainsi que sur les réformes politiques, constitutionnelles et électorales, et sur la participation des femmes et des jeunes à la vie politique. Le 9 août, la mission a apporté son soutien à une initiative de plateforme de la jeunesse haïtienne qui a réuni 300 représentants de 30 organisations de jeunes venus des 10 départements d'Haïti. Les débats et les recommandations formulées ont porté sur les moyens d'encourager partout la participation des jeunes à la vie politique du pays, notamment dans le cadre des prochaines élections et de la réforme constitutionnelle. La mission a également apporté son soutien à la « semaine de l'inclusion » haïtienne organisée en août, comprenant des ateliers, des débats et d'autres manifestations visant à inciter les populations marginalisées à participer davantage à la vie politique. Le public des participants à cette « semaine » comprenait entre autres des femmes, des jeunes, des membres de la communauté LGBTQI+, et des personnes en situation de handicap et vivant avec le VIH.

6. Après sa première visite en juillet, le groupe de personnalités éminentes de la CARICOM est retourné en Haïti du 4 au 11 septembre afin d'assurer, aux côtés des parties prenantes haïtiennes, le suivi des accords conclus à Kingston à la réunion de juin, s'agissant de l'élargissement du Haut Conseil de la transition, de la formation d'un « gouvernement d'union nationale », de la mise en place d'un nouveau conseil électoral provisoire et de la réforme constitutionnelle. À l'issue de la visite, le groupe a publié une déclaration dans laquelle il exprimait sa déception devant le ton des débats et le durcissement des positions, l'appel lancé par certaines figures politiques, à la démission du Premier Ministre par exemple. Il a toutefois indiqué qu'il gardait l'espoir que la détermination, la bonne volonté et la reconnaissance des intérêts du peuple haïtien auraient le dernier mot et permettraient de trouver une solution de nature à remettre Haïti sur la voie du constitutionnalisme et de la démocratie. Le 22 septembre, dans le cadre de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre s'est engagé de nouveau à mettre en place un nouveau conseil électoral provisoire et à organiser des élections.

7. Après que le Kenya a annoncé, le 29 juillet, qu'il était disposé à prendre la tête d'une mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, l'Organisation des États

américains et la CARICOM, par voie de déclarations, se sont déclaré favorables à cette idée. Les pays des Caraïbes, dont les Bahamas et la Jamaïque, se sont dit prêts à apporter leur contribution. En Haïti, différents acteurs – organisations du secteur privé, associations de la société civile, groupes de réflexion nationaux ou plateformes locales – se sont également exprimés en faveur du déploiement d’une mission multinationale d’appui à la sécurité, soulignant qu’il était urgent de rétablir la sécurité et l’état de droit pour permettre la reprise des activités commerciales et le renforcement de l’économie. De même, la Conférence haïtienne des religieux a dénoncé l’insécurité croissante et appelé les acteurs nationaux à surmonter leurs divergences et à trouver une issue commune à cette situation afin de mettre fin à la violence des gangs. Le Forum national de la société civile, groupement national de 2 000 organisations locales, a demandé à la communauté internationale d’apporter d’urgence un soutien à la Police nationale d’Haïti (PNH). Certaines organisations affiliées à la Commission pour la recherche d’une solution haïtienne à la crise ont adressé une lettre à l’Union africaine dans laquelle elles ont fait appel à la solidarité des pays africains et leur ont demandé de ne plus travailler pour une occupation étrangère « camouflée » en force multinationale. De même, le « réseau national des élus haïtiens-américains » (National Haitian-American Elected Officials Network) et le mouvement d’action familiale Family Action Network Movement, deux organisations ayant leur siège aux États-Unis d’Amérique, se sont opposées, dans une lettre ouverte adressée le 22 septembre au Président des États-Unis, à « l’intervention militaire internationale en Haïti ».

8. L’organisation de la société civile Alliance pour la gestion des risques et la continuité des activités a publié le 9 août les résultats de son deuxième sondage sur la situation d’insécurité en Haïti. D’après ce sondage, 56 % des personnes interrogées ne croient pas la Police nationale d’Haïti capable de lutter contre la violence des bandes armées ; 60 % doutent que la PNH puisse à elle seule rétablir la sécurité, et 68 % estiment qu’une force internationale est nécessaire. En outre, 75 % estiment que l’armée haïtienne devrait intervenir. Le sondage portait sur un échantillon de 1 387 personnes, représentatif, pour les critères d’âge, de genre et d’éducation, de la population du pays.

9. Dans le souci d’encourager la solidarité régionale en faveur d’Haïti, la Représentante spéciale s’est rendue dans les capitales d’Amérique latine pour y rencontrer des hauts responsables. Elle a visité la ville de Mexico du 26 au 30 août, puis celles de Brasilia et de Santiago du Chili du 3 au 10 septembre. Tous les interlocuteurs ont réaffirmé leur solidarité avec Haïti et sont convenus de continuer à rechercher tous les moyens possibles d’offrir un soutien supplémentaire au pays et à son peuple à l’échelon régional.

III. Lutte contre la violence

10. La période considérée, marquée par des alliances éphémères entre plusieurs bandes, a vu se multiplier les meurtres, les enlèvements, les viols et les attaques perpétrés sans discrimination dans plusieurs quartiers urbains considérés jusque là comme relativement sûrs. L’absence de débouchés économiques viables et durables pour les jeunes, à quoi s’ajoutent les menaces et les intimidations subies, continue de pousser les jeunes Haïtiens à intégrer les bandes de quartier.

11. Les infractions majeures, y compris les homicides volontaires et les enlèvements, ont connu une augmentation sans précédent, principalement dans les départements de l’Ouest et de l’Artibonite. Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre, la police nationale a signalé 1 239 homicides, contre 577 au cours de la même période en 2022. De juillet à septembre, 701 personnes – dont 221 femmes, 8 filles et

18 garçons –, ont été victimes d'enlèvements, soit 244 % de plus qu'en 2022 à la même période (voir annexe 1.5). Des meurtres ont continué d'être perpétrés par des groupes d'autodéfense ; 388 personnes ont ainsi été lynchées entre le 24 avril et le 30 septembre en raison de leur appartenance présumée à des bandes. Entre juillet et septembre, 746 manifestations de protestation contre l'insécurité, la faiblesse de l'État et les problèmes socioéconomiques ont été signalées dans tout le pays, dont 661 ont donné lieu à des violences. Entre les mois de janvier et de septembre, 3 334 personnes ont été victimes d'homicides volontaires, dont 340 femmes, 63 garçons et 26 filles, et 1 787 (506 femmes, 45 garçons et 20 filles) ont été enlevées. Selon les projections, le taux d'homicide devrait s'élever en 2023 à 38,1 pour 100 000 habitants contre 18,1 en 2022, soit plus du double de l'année précédente.

12. Dans la capitale, des attaques meurtrières concertées contre la commune de Tabarre et le quartier de Carrefour-Feuilles (département de l'Ouest) ont provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes pendant la saison des pluies. Les personnes déplacées ont cherché refuge dans des installations de fortune, ce qui a entraîné un accroissement des besoins humanitaires. Le 26 août, un chef religieux de la commune de Tabarre a organisé une manifestation au cours de laquelle, accompagné de centaines de fidèles, dont certains étaient armés, semble-t-il, il a marché vers Canaan, quartier très étendu du nord de la capitale, pour affronter une bande armée. Les manifestants ont été rapidement maîtrisés et dispersés, mais un certain nombre d'entre eux – quelques jeunes hommes et femmes – ont été enlevés, torturés et exécutés. Une enquête des autorités haïtiennes est en cours pour déterminer l'identité des responsables de ces exactions, le nombre de victimes et les véritables intentions du chef religieux, qui ont été largement mises en cause dans les médias sociaux.

13. Le 9 septembre, des organisations du secteur privé et de la société civile, dont la Chambre de commerce d'Haïti et l'Association industrielle haïtienne, ainsi que l'organisation Volontariat pour le développement d'Haïti et le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme, ont publié une déclaration commune dans laquelle elles ont appelé le Gouvernement à ne ménager aucun effort pour mettre en place des projets d'aide sociale et d'infrastructure visant à lutter contre le chômage des jeunes et à faciliter la distribution de nourriture et d'eau et la remise en état des postes de police, afin de redonner espoir aux groupes les plus vulnérables.

14. Le BINUH a continué à fournir un soutien technique et logistique au groupe de travail interministériel sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la lutte contre la violence au sein de la collectivité. En juillet et août 2023, le Bureau a apporté son concours à la tenue de réunions entre des institutions publiques, notamment le Ministère du commerce et de l'industrie et le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, et quelques représentants du secteur privé. Il a travaillé aux côtés d'organisations de la société civile et d'universitaires pour que le plan d'action national sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la lutte contre la violence au sein de la collectivité soit le produit d'un effort inclusif et pour que soient explorées des initiatives susceptibles d'offrir des solutions de rechange viables aux groupes vulnérables, en particulier aux jeunes exposés au risque d'un recrutement par des bandes armées.

15. Les 10 et 11 août, le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, a accueilli, avec le soutien du système des Nations Unies, 250 jeunes issus de populations précarisées et 30 jeunes hommes et femmes représentant des organisations locales ont rencontré la Représentante spéciale adjointe pour discuter de l'engagement pris – promouvoir un cadre de vie pacifique et stable – et de la manière de maintenir une représentation inclusive des jeunes dans le cadre des processus électoraux.

16. Le Bureau a soutenu les capacités nationales de gestion des armes et des munitions en concourant à l'organisation de deux réunions entre l'équipe spéciale interinstitutionnelle sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la lutte contre la violence au sein de la collectivité, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). En collaboration avec le PNUD, il a dispensé des conseils au dernier cycle de révision du projet de loi nationale sur les armes et les munitions.

IV. Sécurité et état de droit

Police

17. Les capacités de la Police nationale d'Haïti restent insuffisantes pour lui permettre d'endiguer la violence en bande organisée. Les taux d'attrition du personnel ont continué de grimper, 1 045 policiers, dont 102 femmes, ayant démissionné entre janvier et septembre 2023. Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre, 40 agent(e)s de police ont été tué(e)s (23 en service et 17 en dehors du service), et 55 ont été blessé(e)s (43 en service et 12 en dehors du service). Au 30 septembre, les effectifs de la police nationale s'élevaient à 13 816 personnes, dont 1 639 femmes (voir annexe 1.6). L'absence de stratégie nationale efficace, sur le plan opérationnel et des réformes, l'absence d'unités antigang spécialisées, équipées et bien formées, la réduction croissante de la capacité opérationnelle, la perte ou la dégradation des moyens opérationnels à la suite d'attaques ciblées de bandes, et une gestion lacunaire des ressources sont autant de défis monumentaux à relever. Au moment de la rédaction du présent rapport, 45 structures sur les 412 locaux de la police, y compris des établissements pénitentiaires, ne sont pas en état de servir, sont directement aux mains de bandes armées ou font l'objet d'attaques répétées. Fin août, le Premier Ministre a ordonné un important remaniement du haut commandement.

18. La Police nationale d'Haïti, avec le soutien du Bureau, de l'équipe de pays des Nations Unies et de donateurs bilatéraux, met en œuvre un certain nombre de projets financés grâce au programme biennal conjoint (appelé « panier de financement commun ») destiné à assister la police nationale dans sa professionnalisation. Fonds multidonateurs géré par le PNUD, le programme a reçu des promesses de dons à hauteur de 25,2 millions de dollars sur les 28,0 millions de dollars demandés pour les deux premières années d'activités. Au 13 septembre, 3,3 millions de dollars sur les 15,5 millions de dollars versés avaient été engagés et avaient permis la livraison à la Police nationale d'Haïti de 150 motos, 20 autres véhicules, 10 drones, des équipements techniques et du matériel. Le projet de vérification des antécédents des agent(e)s de police par les services d'inspection générale et de recrutement de la PNH progresse, 148 des 182 agent(e)s de police des services d'inspection générale étant déjà inscrits, malgré d'importantes contraintes logistiques. Alors que le projet doit achever ses deux premières années d'activité en juin 2024, une prorogation de ce délai est à l'étude pour permettre de proposer un programme d'incitation au personnel de première ligne et de numériser les dossiers de la police.

19. En collaboration avec l'Organisation des États américains, l'ONUDC s'est attelée à aider les autorités haïtiennes à lutter contre les flux financiers illicites, à renforcer les capacités d'enquête, de poursuite et de jugement dans le cadre des affaires de corruption et des crimes et délits économiques, des délits de blanchiment d'argent et des infractions principales connexes, et à améliorer l'échange d'informations avec les enquêteurs internationaux. Un plan d'action visant à combler les carences des mécanismes de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme a été élaboré avec les autorités haïtiennes. L'ONUDC a organisé trois

jours de formation sur l'intégrité de la justice, en partenariat avec l'Unité de lutte contre la corruption et l'École de la magistrature d'Haïti. Elle a également consulté la police des frontières haïtienne (PoliFront) afin d'évaluer les besoins et les priorités en matière de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et de renforcer les capacités opérationnelles, dans le cadre des activités fondées sur le renseignement, afin que les bandes criminelles qui ont mainmise sur des endroits clés de Port-au-Prince et en dehors de la capitale puissent en être délogées.

20. Au niveau régional, l'instabilité et la violence prolongées en Haïti ont alimenté un important exode, toujours croissant, de ressortissants haïtiens qui tentent un périlleux voyage transfrontalier. En 2022, 9 % du nombre répertorié de personnes ayant tenté la traversée du bouchon du Darién entre le Panama et la Colombie, soit 22 435 personnes, étaient des ressortissants haïtiens. De janvier à août 2023, ce nombre est passé à 37 193 personnes, soit 14 % du flux total. L'ONUDC s'emploie à associer Haïti aux projets régionaux visant à démanteler, déstabiliser et traduire en justice les réseaux de traite des êtres humains et de trafic de migrants qui opèrent en Amérique latine et dans les Caraïbes, tout en veillant à la protection et au respect des droits des victimes.

21. Après l'annonce faite par le Ministre kényan des affaires étrangères, le 29 juillet, selon laquelle son gouvernement envisageait de prendre la tête d'une mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, une délégation de ce ministère s'est rendue en Haïti du 20 au 23 août pour faire un point de la situation à Port-au-Prince et mesurer les problèmes de sécurité auxquels se heurte la police nationale dans sa lutte contre les bandes armées. Dans les jours précédant l'arrivée de la délégation, plusieurs attaques violentes simultanées de bandes armées ont bouleversé les communes du département de l'Ouest.

Services pénitentiaires

22. Depuis le précédent rapport du Secrétaire général (S/2023/492), les conditions de détention ont continué de se détériorer dans les établissements pénitentiaires, où les taux de mortalité ont augmenté, en partie à cause des ruptures d'approvisionnement en médicaments et à l'augmentation des cas de tuberculose et de complications liées au VIH/sida. Au 5 octobre, 11 845 personnes (11 477 hommes et 368 femmes) étaient détenues dans les prisons haïtiennes, dont 83,25 % en détention provisoire. Le taux moyen d'occupation des cellules atteignait 330 % (voir annexe 1.6). Entre le 1^{er} juillet et le 5 octobre 2023, 75 décès de détenus ont été enregistrés, dont la plupart étaient liés au manque de soins. Parmi eux, 12 détenus sont morts en raison de complications liées au VIH/sida, dont 10 à la prison des Cayes, l'un des lieux de détention les plus surpeuplés du pays, dont le taux d'occupation est de 777 %. Le BINUH, en coordination avec le Ministère de la santé publique et de la population, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les organisations non gouvernementales partenaires, a aidé les autorités pénitentiaires à mettre en œuvre des mesures de prévention et de réduction des risques de complications liées au VIH/sida, telles que la fourniture de médicaments antirétroviraux et de trousseaux d'hygiène, notamment. Une campagne de vaccination contre le choléra a également été menée dans les lieux de détention du département de l'Artibonite par le Ministère de la santé publique et de la population, avec le concours du Bureau, des autorités pénitentiaires et de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS).

23. Les travaux de construction à Petit-Goâve (département de l'Ouest) d'une nouvelle prison pouvant accueillir 300 détenus se sont officiellement achevés le 30 août. Les nouveaux locaux, qui ne sont pas encore en service en raison du manque d'effectifs, devraient permettre de désengorger les cellules de garde à vue des

commissariats de police. Des projets de création de structures supplémentaires sont en cours d'élaboration avec le soutien de donateurs internationaux.

Justice

24. Le système de quotas mis en place à partir de décembre 2022 par le Ministère de la justice et de la sécurité publique afin d'accélérer la procédure d'examen des affaires et d'évaluer le travail du Ministère public dans l'intention de réduire les peines de détention provisoire ou prolongements de ces peines à caractère arbitraire, a recommencé d'être appliqué après avoir été interrompu par la grève des greffiers et des procureurs, entre mars et juin 2023. Les statistiques de juillet 2023 montrent que le nombre d'affaires traitées par les parquets, dont 432 mises en accusation, 188 actes d'accusation définitifs et 365 affaires classées sans suite, a augmenté nettement en un mois.

25. Le tribunal de première instance de Port-au-Prince a ouvert le 24 juillet la session des audiences sans jury dans le cadre des procédures pénales. Après trois semaines d'audiences, 38 affaires ont été jugées et 12 détenus ont été libérés et 14 condamnés. Le BINUH a apporté un soutien technique et logistique à l'organisation à Port-au-Prince le 18 juillet d'une réunion préparatoire entre juges, procureurs, personnel de police et autorités pénitentiaires pour discuter des besoins et des problèmes rencontrés. Il a également aidé à organiser, le 23 août, une réunion visant à évaluer les progrès et étudier les problèmes rencontrés, notamment sur le plan de la sécurité et du manque d'espace, que l'occupation du tribunal de première instance de Port-au-Prince par les bandes depuis 2022 n'a fait qu'exacerber.

26. Le Fonds pour la consolidation de la paix finance actuellement un projet interorganisations sur la cohésion sociale et le consensus national dans le cadre de la lutte anticorruption, mis en œuvre conjointement par le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'ONUSUD. En plus du renforcement des institutions haïtiennes chargées de prévenir et combattre la corruption, ce projet a pour objectif de permettre à la société civile haïtienne, notamment aux femmes et aux jeunes, de plaider en faveur d'une réforme anticorruption en prenant la tête d'initiatives de sensibilisation. Au nombre des activités récentes mises en œuvre dans ce cadre figurent la prestation de conseils techniques sur un projet de loi relatif à la protection des lanceurs d'alerte et des témoins, un dialogue national sur la corruption sous l'angle du genre, une assistance technique et une aide au renforcement des capacités en matière d'intégrité de la justice, une aide au renforcement des capacités, assortie d'une réflexion, concernant la coopération interinstitutionnelle entre les juges du circuit anticorruption.

V. Droits humains

27. Les atteintes aux droits humains commises par les bandes atteignent des niveaux alarmants. La population de la zone métropolitaine de Port-au-Prince (voir annexe 1.1) et du département de l'Artibonite (voir annexe 1.4) a continué de subir tueries aveugles, exécutions, violences sexuelles, enlèvements et destructions matérielles.

28. À Tabarre, Port-au-Prince et La-Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest), ainsi qu'à Saut d'Eau (département du Centre), une coalition de bandes a attaqué sauvagement, à plusieurs reprises, la population pour étendre son contrôle et renforcer son emprise malgré les résistances perçues. Des familles entières, y compris des enfants, ont été exécutées à l'intérieur de leurs maisons, et nombre de victimes ont été brûlées vives dans la rue. À Port-au-Prince et à Cité-Soleil, des violations des droits de l'homme continuent d'être signalées à la suite d'affrontements.

29. Le mouvement d'autodéfense, du nom de « Bwa Kale », qui a intensifié ses activités à la fin du mois d'avril sur fond de violence sans précédent des gangs dans la capitale, s'est maintenant étendu à la plupart des départements, en particulier dans l'Artibonite, dans le Centre et à Grande-Anse, et reste une source de préoccupation. Le nombre de meurtres attribués au mouvement au troisième trimestre reste extrêmement préoccupant puisque 133 personnes, soupçonnées d'appartenir à des bandes ou d'avoir commis des crimes de droit commun, ont été lynchées au cours de la période.

30. Entre juillet et septembre, 27 % des victimes d'homicides, de voies de fait et d'enlèvements répertoriées au niveau national ont été signalées dans les communes de Montrouis, Marchand-Dessalines, Gros-Morne, L'Estère, Liancourt, Petite-Rivière-de-l'Artibonite, Verettes et Saint-Marc, dans l'Artibonite (voir annexe 1.4). La plupart de ces incidents ont visé des personnes vivant dans des zones sous contrôle de bandes criminelles adverses, sur lesquelles les auteurs ont tiré sans discrimination, dans la rue, ou qu'ils ont exécutées à leur domicile pour avoir, selon eux, soutenu des bandes rivales. Les fusillades et les enlèvements visant des usagers de la route nationale 1, dans l'Artibonite, sont également devenus récurrents. Entre juillet et septembre, 515 personnes au moins ont été enlevées dans l'Artibonite et dans la commune voisine de La-Croix-des-Bouquets, la plupart d'entre elles alors qu'elles circulaient dans les transports publics. Les femmes kidnappées, en particulier, ont été l'objet de violences sexuelles, et les personnes opposant une résistance au moment de leur enlèvement ont été exécutées.

31. Lors d'une vague d'attaques perpétrée en août dans les quartiers de Carrefour-Feuilles et de Savane Pistache à Port-au-Prince (commune de Tabarre, département de l'Ouest), quatre femmes ont été victimes de viols en réunion à l'intérieur de leur résidence. L'une des victimes a été tuée ; son corps et sa maison ont été brûlés. Dans le département de l'Artibonite, les femmes et les jeunes filles sont de plus en plus exposées à la violence sexuelle lors d'attaques de bandes ou lorsqu'elles prennent les transports en commun le long de la route nationale 1. Le BINUH a continué de suivre ces affaires et d'aiguiller les personnes vers les services de santé et services psychosociaux, mais les fonds et programmes à cet égard restent largement insuffisants. Au cours de la période considérée, 731 femmes et filles de la région métropolitaine de Port-au-Prince victimes de violences ont été soutenues et aidées par les acteurs humanitaires, qui leur ont fourni notamment un soutien psychosocial et des soins médicaux ; 326 rescapées dans le besoin ont été hébergées en lieu sûr et 262 autres ont été relogées.

32. La violence des gangs continue d'être lourde de conséquences pour les droits sociaux, économiques et culturels de la population, ainsi que pour sa liberté de circulation. Dans les communes de La-Croix-des-Bouquets et de Port-au-Prince, les conducteurs, les passants et les vendeurs ambulants se voient extorquer de l'argent et voler aux points de contrôle que les bandes improvisent le long des routes principales, et les camions de marchandises sont fréquemment détournés. Entre juillet et septembre, près de 500 résidences et bâtiments, dont cinq postes de police, ont été pillés, détruits ou incendiés. Le 12 août, des membres de bandes ont occupé quelque 300 hectares de terres appartenant à des agriculteurs dans la commune de Petite-Rivière-de-l'Artibonite, et exigé une somme d'argent contre leur départ. Il s'agit d'une pratique maintenant couramment répandue dans ce département.

33. Le recrutement d'enfants dans les bandes armées reste un sujet majeur de préoccupation. Au cours de la période considérée, les témoignages de 10 garçons âgés de 15 à 17 ans qui avaient été mêlés à des gangs ont été recueillis. Ils ont décrit en détail le rôle de guetteurs – ou « antennes », comme on les appelle sur place – qu'ils jouent dans les enlèvements et les braquages. Le manque de débouchés

socioéconomiques pour les enfants et les jeunes et, notamment, le faible taux de scolarisation, conjugué au taux élevé d'insécurité alimentaire chez les enfants, sont des facteurs dont tirent parti les gangs, qui proposent à ces enfants nourriture et argent à suffisance en échange de leur « travail » au sein du gang. Plusieurs enfants mêlés à ces bandes ont dit souhaiter les quitter mais ne pouvoir le faire de peur des représailles, de la part à la fois de ces gangs, mais aussi de leur propre communauté. Des enfants ayant tenté de s'enfuir de ces bandes ont ainsi été traqués et exécutés par des membres de ces bandes.

Impunité

34. Les locaux occupés par les tribunaux de première instance de Port-au-Prince et de La-Croix-des-Bouquets ne sont plus en état de servir depuis les dégâts provoqués par les attaques de gangs de juin et juillet 2022, qui en ont rendu l'accès impraticable. Les autorités judiciaires haïtiennes ont mis en place des mesures pour contourner le problème et pris un certain nombre de dispositions dans le cadre de l'instruction et du déroulement des procès pour corruption d'anciens hommes politiques et de hauts fonctionnaires. Le 21 juin, un juge d'instruction a décerné un mandat d'arrêt contre deux anciens sénateurs et les a fait déférer au tribunal de première instance de Port-au-Prince pour corruption. L'un d'entre eux a comparu devant le tribunal le 4 mai, après enquête de l'Unité de lutte contre la corruption, qui a trouvé des preuves suffisantes pour étayer l'accusation. Le second a été mis en examen pour obstruction à la justice pour avoir refusé de remettre des documents alors qu'il était encore en fonction.

35. Deux affaires de trafic d'armes et de munitions sont également en instance. Le 12 septembre, un juge d'instruction a ordonné le renvoi d'une affaire de trafic présumé d'armes et de munitions remontant à juillet 2022. Au cours de l'enquête préliminaire, deux personnes soupçonnées de se livrer à ce trafic ont été relâchées par trois fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis, les trois fonctionnaires ont été mis en examen pour complicité de trafic d'armes, de trafic d'influence et d'association de malfaiteurs. Dans la seconde affaire, 11 personnes ont été mises en examen le 29 septembre pour trafic d'armes et de munitions, contrefaçon et association de malfaiteurs, après la saisie d'un conteneur rempli d'armes et de munitions qui aurait appartenu à l'église épiscopale d'Haïti en juillet 2022. Ces personnes ont été renvoyées devant le tribunal de première instance de Port-au-Prince pour y être jugées sans jury.

36. Les agents de l'État et les bandes responsables de violations graves des droits humains et d'atteintes diverses n'ont toujours pas été amenés à répondre de leurs actes, ce qui est particulièrement préoccupant. Dans le cas emblématique du massacre de La Saline, perpétré en 2018, un ancien directeur général au Ministère de l'intérieur a fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré le 23 juin par le juge d'instruction pour non-comparution après avoir été convoqué pour répondre des accusations portées contre lui. Accusé d'avoir participé au massacre de La Saline, un ancien maire de Port-au-Prince a également été entendu par le juge d'instruction le 17 juillet. Le contenu des auditions n'étant pas rendu public, aucun détail n'a été divulgué.

37. L'instruction des affaires concernant les massacres perpétrés à Grande Ravine en 2017 et à Bel-Air en 2019 est restée au point mort, mais l'enquête sur l'assassinat, en 2020, de Monferrier Dorval progresse depuis qu'un nouveau juge a repris l'instruction.

38. Dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat, en juillet 2021, de l'ancien Président Jovenel Moïse, plusieurs citoyens haïtiens, dont d'anciens hauts responsables, ont comparu en juin et octobre 2023 et ont été interrogés par le juge d'instruction. En outre, 2 des 18 anciens membres de l'armée colombienne détenus au Pénitencier

national pour leur rôle présumé dans l'assassinat ont été entendus le 28 août par le juge d'instruction en l'affaire. Il s'agit de la première audition de détenus de ce groupe depuis qu'ils ont été arrêtés, quelques jours après l'assassinat, en juillet 2021.

Contrôle de la police

39. Les 28 et 29 août, le BINUH a aidé à organiser un atelier de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti destiné à 60 commandants du département de l'Ouest et portant sur le leadership, le commandement et les droits de l'homme. Au nombre des sujets abordés, on peut citer l'éthique et la déontologie policière, la planification et la gestion des opérations, la politique de diligence voulue en matière de droits humains pendant les opérations de police, et les pouvoirs disciplinaires et de contrôle. Un concours a également été apporté aux enquêtes sur les affaires de violations des droits de l'homme dans lesquelles des agents de police étaient mis en cause. Entre le 1^{er} juillet et le 22 septembre, 34 enquêtes ont été ouvertes concernant 36 agent(e)s de police. Durant ce temps, cinq enquêtes ont été menées à bien, qui ont débouché sur une ordonnance de non-lieu et une suspension. Sur ce nombre, il a été décidé de transmettre une affaire aux autorités judiciaires en vue de poursuites pénales. Entre le 15 avril et le 27 juin de la période précédente, 17 enquêtes concernant 19 agent(e)s de police avaient été ouvertes. Quinze d'entre elles ont abouti et débouché sur 3 ordonnances de non-lieu et 15 suspensions. Trois de ces 15 enquêtes ont été transférées aux autorités judiciaires en vue de poursuites pénales.

Comité interministériel des droits humains

40. Le 13 septembre, le Comité interministériel des droits humains a organisé, avec le soutien du BINUH et du HCDH, une session de sensibilisation sur le mandat du Comité, ainsi que sur les recommandations faites à Haïti dans le cadre de l'Examen périodique universel de février 2022, à l'intention de 19 représentants locaux de l'État et d'acteurs de la société civile aux Gonaïves (département de l'Artibonite). À la fin de la session, le Comité a désigné quatre personnes référentes chargées, au sein de chacun des ministères ci-après, du renforcement des capacités en matière de communication de l'information sur les droits de l'homme : Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la condition féminine et des droits des femmes, Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, et Direction de la protection civile du Ministère de l'intérieur.

VI. Les femmes et la paix et la sécurité

41. Les femmes continuent de s'employer à réduire la violence et encourager le dialogue dans le cadre d'initiatives locales. Au cours de la période considérée, un effort visant à mettre en place un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) a été engagé avec la création de comités de paix et de médiation dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite. Le BINUH et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont pris langue avec des organisations et des réseaux de femmes pour renforcer les efforts de consolidation de la paix et de médiation ainsi que la participation à l'élaboration de politiques publiques visant à réduire la violence de proximité. Le Bureau et le HCDH ont assisté la Commission des femmes du Barreau de Port-au-Prince pour l'organisation d'un symposium sur l'émancipation des femmes dans le système judiciaire. Les juristes présent(e)s ont dressé un inventaire des difficultés rencontrées par les femmes exerçant des professions juridiques et fait des recommandations visant à les aider dans le développement de leurs compétences et leur parcours professionnel.

42. En juillet, ONU-Femmes a organisé 12 réunions consultatives sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre ; trois réseaux de médiatrices et de femmes architectes de la paix ont vu le jour à l'issue de ce processus. Des représentant(e)s du Ministère de la condition féminine et des droits des femmes, des femmes politiques et représentant(e)s d'associations de femmes, 14 maires suppléant(e)s et d'ancien(ne)s candidat(e)s aux élections ont participé aux consultations.

VII. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

43. Le développement économique et social d'Haïti est entravé par une crise politique persistante, aggravée par la violence des bandes armées, qui alimente l'insécurité et la précarité. Seuls 2 % des habitants disposent de plus de 10 dollars par jour pour leur consommation. D'après la Banque mondiale, le revenu mensuel brut par habitant en Haïti est de 119 dollars, ce qui est bien inférieur à la moyenne des pays du continent américain, où ce revenu atteint 2 458 dollars. En juillet, le taux d'inflation a atteint 39,8 % par rapport à la même époque l'an dernier. Les causes principales de l'inflation sont le cours élevé des produits pétroliers et les problèmes d'approvisionnement liés à la violence en bande organisée sur les routes nationales, les acteurs commerciaux étant souvent contraints de verser de fortes sommes d'argent aux bandes armées pour permettre le passage des marchandises ; les conditions météorologiques défavorables sont un autre facteur (voir annexe 1.2). Depuis le début de 2023, le taux d'inflation d'une année sur l'autre a tendance à diminuer. Selon l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique, cette baisse peut s'expliquer, entre autres, par un ralentissement de la hausse des cours mondiaux des produits de première nécessité, la baisse du taux de change du dollar des États-Unis sur le marché local et une plus grande disponibilité des produits pétroliers, bien que cette amélioration soit fluctuante et peu marquée.

44. La gourde haïtienne s'est appréciée par rapport au dollar des États-Unis, avec un taux de change de 135 gourdes pour un dollar en octobre contre 155 en avril, plus grand pic jamais atteint dans la dernière décennie. Sur la base du dernier rapport trimestriel, portant sur la période d'avril à juin 2023, qui a été publié par la Banque centrale d'Haïti, les importations ont chuté de plus de 25,3 % d'une année sur l'autre.

45. Les recettes douanières ont poursuivi une augmentation régulière depuis 2022, mais ont régressé de 1 % entre avril et juin 2023 après une nette augmentation (65,8 %) au trimestre précédent. La Banque mondiale prévoit une baisse de 2,5 % du produit intérieur brut en 2023, ce qui correspondrait à une cinquième année consécutive de contraction de la production.

Protection sociale et sécurité alimentaire

46. L'insécurité alimentaire en Haïti reste un problème très répandu et alarmant. Le pourcentage de personnes considérées comme relevant de la phase 4 (« Urgence ») du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années. Dans le même temps, le pourcentage de personnes en phase 1 (situation d'insécurité alimentaire « minimale ») a chuté, de 41 % à 28 %. Cette évolution des échelons les plus bas, dans l'échelle de l'insécurité alimentaire, à des niveaux revêtant un caractère plus urgent est préoccupante et correspond à un effritement critique des moyens de subsistance. Selon une étude publiée en août, 4,3 millions de personnes, soit 44 % de la population analysée, relèvent des phases de l'insécurité alimentaire aiguë correspondant à une situation d'« urgence » (phases 3 et 4). Il s'agit là d'une baisse du nombre de personnes souffrant d'insécurité

alimentaire aiguë (550 000 personnes en moins) par rapport à l'étude précédente, qui est à mettre au compte de l'aide humanitaire, d'un meilleur accès au carburant et d'une légère amélioration de l'accès dans la partie méridionale du pays. Cette victoire n'en reste pas moins fragile, toute perturbation de l'aide humanitaire pouvant accroître la faim, et les prévisions pour la période de mars à juin 2024 anticipent déjà une augmentation du nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë. Les ménages consomment souvent moins d'aliments lorsque le chef de famille est une femme que lorsque c'est un homme. L'enquête montre également que les ménages dirigés par des femmes consacrent une plus grande part de leurs revenus à l'alimentation et achètent davantage de denrées alimentaires à crédit. Pour les familles monoparentales dont le chef est une femme, la principale source de revenus est le commerce de détail. Ces ménages dépendent beaucoup plus des versements d'argent externes que les ménages dirigés par des hommes.

47. On constate une plus forte concentration de taux aigus d'insécurité alimentaire dans le département de la Grande-Anse et dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) portent assistance à la population dans le besoin sous la forme d'une aide alimentaire d'urgence couplée à une aide à la subsistance, y compris des intrants agricoles et une aide à l'alimentation du bétail.

48. Les prix des denrées alimentaires sur les marchés ont connu une hausse considérable, et jusqu'à doublé, pour certains, entre le deuxième trimestre de 2022 et le deuxième trimestre de 2023, plusieurs produits n'étant plus dorénavant à la portée des bourses de ménages. De plus, l'arrivée très tardive de la saison des pluies, conjuguée au déficit pluviométrique cumulé tout au long de l'année, fait craindre une baisse de la production agricole en 2023, qui se traduirait par des prix encore plus élevés.

49. L'ONU continue d'aider le Gouvernement à mettre sur pied et appliquer la Politique nationale de protection et de promotion sociale et le plan d'action national connexe pour 2023-2025. La Politique nationale de protection et de promotion sociale définit les grandes orientations fixées par l'État en matière de protection et de promotion sociales d'ici à 2040, et le plan d'action affine cette approche en donnant la priorité à un nombre limité de mécanismes de protection et de promotion sociales à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années sur une partie du territoire national. La mise en œuvre de la Politique est l'une des priorités du budget 2023-2024 du Gouvernement.

VIII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

50. La situation humanitaire s'est fortement dégradée en raison de la recrudescence des activités des bandes armées dans divers secteurs de Port-au-Prince, qui a entraîné d'importants mouvements de population. La prestation des services sociaux de base reste très perturbée. La violence des gangs a continué d'alimenter le flux croissant des déplacements forcés et de contraindre les personnes déplacées à élire domicile dans des installations de fortune, souvent dans des conditions déplorables. Les besoins en eau et en services d'assainissement et d'hygiène sont toujours plus critiques, et les communautés d'accueil, qui doivent partager des ressources déjà rares, sont mises à plus rude épreuve, ce qui a des conséquences délétères sur le tissu social. Près de 200 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer, soit le décuple, en deux ans, des chiffres précédents. Après l'intensification des affrontements dans les quartiers de Canaan, Bel-Air, Carrefour-Feuilles, Savane Pistache et Solino, de Port-au-Prince, et à La-Croix-des-Bouquets, près de

20 719 personnes déplacées entre le 5 et le 8 septembre ont trouvé refuge dans 26 locaux ou installations de fortune. Quatre de ces lieux sont à ciel ouvert ; les conditions de vie sur place, désastreuses, ont encore été aggravées par les fortes pluies. Un autre site a été aménagé dans un hôpital et 20 ont été mis en place dans des écoles, dont ils empêchaient la réouverture pour la rentrée scolaire, le 11 septembre. Malgré les difficultés rencontrées en matière d'accès humanitaire, l'ONU et les partenaires internationaux et nationaux continuent de travailler avec les institutions publiques haïtiennes afin de renforcer la réponse intersectorielle face à l'importance des besoins en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, notamment en œuvrant à l'intégration des interventions réalisées en matière de protection de la population et de nutrition et au renforcement des capacités nationales et locales face aux crises qui peuvent éclater. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait le nécessaire pour que quelque 430 600 personnes, selon les estimations, qui n'avaient pas accès aux services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène bénéficient depuis juillet de ces services à titre humanitaire.

51. Alors que les déplacements de population s'intensifiaient, les rapatriements forcés de groupes haïtiens vulnérables à partir des pays voisins, accompagnés de graves violations des droits de l'homme, ont été multipliés par quatre par rapport aux huit premiers mois de l'année 2022. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a répertorié 11 552 rapatriements de migrants, par différents points frontaliers, tout au long du mois de septembre. La majorité des migrants (8 610) ont été rapatriés par le poste frontière de Belladère. Au cours de la période considérée, l'OIM a fourni une assistance à 1 858 migrants rapatriés en Haïti. Pour faire face à l'augmentation des besoins, l'aide humanitaire supplémentaire apportée à l'échelle du système depuis le 14 avril a été prolongée jusqu'au 14 octobre. Les financements disponibles n'en sont pas moins insuffisants et le coût de l'intervention humanitaire augmente, mettant en péril l'accès humanitaire obtenu à grand peine pour les populations fragiles. Au moment de la rédaction du présent rapport, le plan d'intervention humanitaire en Haïti pour 2023, chiffré à 720 millions de dollars, n'était financé qu'à hauteur de 28 %. Alors que la sécurité alimentaire représente 58,3 % de l'enveloppe allouée au plan d'intervention humanitaire en Haïti pour 2023, les fonds versés aux fins de la sécurité alimentaire n'atteignent que 18 % du montant requis et le PAM a été contraint en juin de réduire de 25 % par rapport au mois précédent le nombre des destinataires de l'aide alimentaire d'urgence en Haïti, faute de financements.

52. Le nombre de municipalités dans lesquelles l'accès humanitaire est restreint a connu au deuxième trimestre de 2023 une tendance à la hausse, répercutée de façon exponentielle dans le coût des opérations humanitaires. Les contraintes principales sont : la présence des bandes armées, les restrictions imposées à la circulation de la population eu égard à l'accès aux biens et services humanitaires, les ingérences directes subies dans la mise en œuvre des opérations humanitaires et l'état dégradé des routes. À Port-au-Prince, 7 des 15 zones recevant une assistance (contre 2 au premier trimestre de 2023), doivent actuellement faire face à d'importantes restrictions de l'accès humanitaire. Dans le département de l'Artibonite, les besoins augmentent à mesure que la violence des gangs entrave l'accès aux services de santé et d'éducation et exacerbe l'insécurité alimentaire, encore aggravée par la sécheresse. Au moment de la rédaction du présent rapport, 60 % des communes du département – contre 40 % au cours du premier trimestre de 2023 – connaissaient de graves difficultés d'accès à l'aide humanitaire. Les communes où cet accès est le plus difficile accueillent 45 % des 22 000 personnes déplacées recensées par l'OIM. Néanmoins, les missions du personnel des Nations Unies dans les zones à haut risque se sont poursuivies, notamment dans les départements de l'Artibonite, du Sud-Ouest et de l'Ouest, y compris à Cité Soleil.

53. La plupart des 22 hôpitaux principaux du pays sont restés ouverts au cours de la période considérée, notamment avec le soutien de l'OMS et de l'Organisation panaméricaine de la Santé, mais peinent à fonctionner en raison de problèmes d'électricité, de carburant (pour l'alimentation des générateurs) et d'approvisionnement en fournitures médicales, et surtout, du départ du pays de personnel de santé qualifié ainsi que des risques auxquels doivent faire face ceux qui restent. Selon l'Association médicale haïtienne, on comptait au mois d'août pas moins de 40 enlèvements de médecins, perpétrés depuis le début de l'année 2022. Les hôpitaux continuent d'être la cible d'attaques armées, en contravention avec tous les principes humanitaires. L'ONU et ses partenaires continuent d'approvisionner les principaux établissements de santé accessibles à la population en fournitures médicales vitales, en énergie solaire, en eau et en produits d'hygiène tout en renforçant les services destinés à la population, les services d'ambulance nationaux et les soins primaires, en particulier dans les zones vulnérables et pour ce qui concerne les victimes d'actes de violence et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

54. Les cas de choléra diminuent dans le département de l'Ouest, et l'action se poursuit pour maîtriser la maladie dans les points chauds du pays. Depuis octobre 2022, 64 576 cas suspects de choléra ont été enregistrés, dont 3 941 cas confirmés et 915 décès. Au moment de la rédaction du rapport, 1 859 771 personnes avaient été vaccinées dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite, ainsi que 5 745 personnes dans 9 des 17 prisons du pays, les détenus des 8 prisons restantes devant être vaccinés avant la fin de l'année 2023. Le risque d'épidémies de rougeole et de poliomyélite reste très élevé en raison des différentes interruptions des campagnes nationales de vaccination au cours des dernières années et de la faible capacité en matière de veille. L'ONU apporte son concours au Gouvernement et à ses partenaires pour accélérer l'effort de vaccination en 2023 et permettre l'immunisation des enfants non encore vaccinés. Les personnes déplacées sont particulièrement vulnérables en termes de santé physique et mentale en raison des conditions de leur déplacement. L'ONU a aidé le Gouvernement à mettre en place des systèmes d'alerte sanitaire pour détecter les problèmes de santé, bien que l'accès du personnel médical et humanitaire à ces populations déplacées reste un problème majeur en raison des conditions de sécurité.

55. La rentrée scolaire, prévue le 11 septembre, a commencé dans les départements du sud. En raison des problèmes de sécurité actuels, la date de la rentrée devrait être décalée dans la capitale. Au moins 25 écoles publiques et privées de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, soit 225 salles de classe, sont occupées par des familles chassées de chez elles par la violence des gangs (voir annexe 1.1). Dans le département de l'Artibonite (Gonaïves), la direction départementale de l'éducation a indiqué que 21 % des écoles (280), concernées par la violence des gangs, n'étaient pas en état de fonctionnement depuis la dernière année scolaire 2022-2023. À ce jour, 30 de ces écoles ont été détruites et 16 ont été gravement mises à sac. Le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a mis en place une commission chargée de cette question, et l'ONU s'est attelée, en étroite collaboration avec le Gouvernement, à la recherche de solutions multisectorielles de long terme. L'ouverture des écoles et l'accès à l'éducation jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale des communautés et la classe est dans bien des cas le seul refuge qu'il reste aux enfants. En préparation de la rentrée scolaire, l'UNICEF a distribué 20 815 manuels et trousseaux de fournitures scolaires destinés à 20 159 enfants des cinq départements en situation d'urgence, à savoir les départements de l'Artibonite, de l'Ouest, du Sud, des Nippes et de la Grande-Anse. En collaboration avec le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle et les partenaires locaux, un plan de communication en faveur de la scolarisation des enfants prévoyant des actions de

plaidoyer, de mobilisation sociale et de sensibilisation locale, sera mis en œuvre tout au long de l'année scolaire.

56. Une étude préliminaire menée entre août et septembre 2023 par le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle dans le département de l'Ouest, avec le soutien de l'UNICEF, a révélé que plus de 12 000 enfants étaient déplacés, dont 11 085 élèves. Quelque 44 % des enfants sur lesquels portait l'étude souffraient de traumatismes liés à la violence des gangs et provenant notamment des détonations incessantes, des incendies d'habitations, du fait d'avoir assisté au meurtre d'un proche ou, surtout, d'avoir dû enjamber les cadavres jonchant le sol. Au nombre des déplacés figuraient aussi 473 enseignants, dont 94 % se trouvaient à Port-au-Prince et la grande majorité dans la commune de Turgeau.

IX. Situation opérationnelle

57. Depuis le début de son mandat, la zone d'opérations de la mission est l'objet d'attaques continues et croissantes de la part de bandes armées. Au moment de la rédaction du présent rapport, la région métropolitaine de Port-au-Prince (voir annexe 1.2) est assiégée par des bandes armées aux alliances et aux effectifs fluctuants, et aux zones de contrôle dans la ville tout aussi mouvantes. Cette mainmise violente entrave la liberté de circulation le long des quatre principales voies d'accès à la capitale (voir annexe 1.2), où, dans le meilleur des cas, les bandes armées, pour autoriser le passage, exigent le versement d'une somme proportionnelle à la valeur perçue du véhicule utilisé et des marchandises transportées. Les voyageurs sont fréquemment harcelés, battus, violés, enlevés ou tués. L'ONU a mis au point des mécanismes pour contourner ces difficultés et accéder aux populations vulnérables des secteurs de précarité contrôlés par des gangs.

58. Les bureaux et les résidences des Nations Unies sont situés dans des enceintes fermées et sécurisées dans les quelques quartiers encore accessibles de la capitale. Ces zones se réduisent progressivement à mesure que les bandes armées assoient leur contrôle sur la ville. Les déplacements en véhicules légers ne se font plus désormais que dans un rayon de moins de 5 kilomètres autour du siège de la mission. Tous les autres déplacements sont effectués en véhicules blindés, parfois accompagnés de véhicules d'extraction et d'escortes armées, et sont surveillés à distance tout au long de leur itinéraire par les services de sécurité des Nations Unies. Les plans de sécurité des Nations Unies, tout comme les plans de réinstallation et d'évacuation du personnel, doivent être constamment mis à jour et adaptés en fonction de l'évolution des menaces et des dangers dans la métropole. Les besoins croissants qu'a l'ONU en matière de sécurité pour assurer une présence continue et permettre la mise en œuvre du mandat défini ont d'importantes incidences financières.

X. Exploitation et atteintes sexuelles

59. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti n'a enregistré entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre aucune nouvelle allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Toutefois, une enquête est en cours sur une affaire de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire à laquelle serait mêlé du personnel en uniforme des Nations Unies ayant été en poste à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la mission précédente.

60. En juillet 2023, un coordonnateur à plein temps chargé de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles est entré en fonctions au bureau du coordonnateur résident. Son action porte en particulier sur le renforcement de l'effort

collectif mené par le Réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles : élargissement du Réseau à des acteurs ne faisant pas partie du système des Nations Unies, fourniture aux entités d'un appui technique pour les aider à appliquer les normes minimales en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et perfectionnement des protocoles d'échange d'informations notamment.

61. En août 2023, le spécialiste hors classe des droits des victimes a effectué deux missions sur le terrain en Haïti, où il a rencontré des mères et leurs enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commis par d'anciens membres du personnel de maintien de la paix. Les mères de ces enfants ont exprimé leur préoccupation face à l'insuffisance de l'aide apportée par les Nations Unies, notamment pour l'éducation de leurs enfants. Les enfants ont fait part de la stigmatisation qu'ils continuaient de subir de la part de la communauté locale, et qui les rend particulièrement vulnérables à d'autres préjudices.

62. Avec la coopération des États Membres, le traitement des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire en suspens visant d'anciens membres du personnel de maintien de la paix s'est quelque peu accéléré, notamment grâce à la mise à disposition de matériel de visioconférence pour faciliter les contacts entre les enfants, leur père et leurs frères et sœurs. Dans un cas où le père de l'enfant était décédé, une séance de visioconférence a été organisée pour l'enfant avec ses frères et sœurs, qui ont exprimé leur intention de l'accueillir dans leur famille.

XI. Observations

63. Je me félicite de l'adoption, le 2 octobre dernier, de la résolution [2699 \(2023\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a autorisé les États Membres à constituer et à déployer une mission multinationale d'appui à la sécurité en vue de soutenir l'action menée par la Police nationale d'Haïti pour rétablir la sécurité en Haïti et créer les conditions de sécurité propices à la tenue d'élections libres et régulières. Cette mission multinationale est autorisée à fournir un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti, notamment en renforçant les capacités par la planification et la conduite d'opérations communes d'appui à la sécurité. Elle est également autorisée à fournir un appui à la Police nationale d'Haïti pour que soit assurée la sécurité des infrastructures critiques et des lieux de transit. L'appui apporté par cette mission, essentiel pour permettre un recul de la violence sans précédent des bandes armées qui mettent Haïti à feu et à sang, devrait permettre aux Haïtiens de retrouver une vie plus proche de la normale.

64. Je salue la décision du Gouvernement kényan, qui a bien voulu prendre la tête de la mission et fournir 1 000 agents de police à l'opération. Je tiens également à remercier Antigua-et-Barbuda, les Bahamas et la Jamaïque de s'être engagées publiquement à fournir du personnel à la mission. Le mouvement de soutien à Haïti engendré par la semaine de haut niveau de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale a permis à d'autres États Membres de la région et d'ailleurs de se manifester en faveur d'un tel appui. J'encourage les États Membres à prendre les mesures nécessaires pour permettre le déploiement de la mission pendant qu'il est encore temps d'amener une désescalade de la violence. J'appelle tous les États Membres, en particulier les États de la région, à agir d'urgence, et avec générosité, pour faire en sorte que cette mission multinationale d'appui à la sécurité puisse compter sur l'appui dont elle a besoin en effectifs, en matériel, et sur les plans logistique et financier, et soit prête à se déployer dans les plus brefs délais.

65. Je tiens à souligner que pour être efficace, la mission devra gagner la confiance de la population locale. Il lui faut fonder son action sur des protocoles bien définis en matière de droits de l'homme et prévoir, avec les parties prenantes concernées, y

compris la société civile, des mécanismes efficaces de contrôle internes et indépendants afin de prévenir toute violation des droits de l'homme et toute exploitation ou atteinte sexuelles.

66. La situation d'Haïti représente l'un des 15 contextes considérés comme à haut risque en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les États Membres qui participeront à la mission multinationale d'appui à la sécurité devront prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que leurs contingents respectent les normes les plus exigeantes de transparence, de déontologie et de discipline et pour prévenir toute exploitation et toute atteinte sexuelles par le personnel de la mission, notamment en vérifiant les antécédents de tous les membres du personnel et en prenant les autres précautions d'usage lors du recrutement, en analysant régulièrement le degré de risque et en assurant la représentation des femmes à tous les niveaux de la mission et au sein des mécanismes de contrôle. Les États Membres participant à la mission devront également prendre les mesures qui s'imposent pour repérer les incidents qui se produisent et pour amener leurs auteurs à en répondre.

67. Il sera indispensable d'assurer une coordination étroite entre la mission et le système des Nations Unies en Haïti. L'Organisation créera le fonds d'affectation spéciale demandé par le Conseil de sécurité pour que des contributions volontaires puissent être versées à la mission. L'Organisation est prête à faire bénéficier de son expérience et de son savoir-faire les parties qui en feront la demande, dans le cadre de la formation et des autres préparatifs, de la mise en place des opérations jusqu'à l'aide apportée à la mission pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Nous pouvons, par nos efforts collectifs, aider efficacement Haïti à rétablir durablement la sécurité dans l'intérêt de sa population.

68. Si des progrès durables sur le plan politique ne peuvent se faire sans un engagement redoublé de la communauté internationale en faveur de la lutte contre l'insécurité, il ne pourra y avoir de retour durable à l'état de droit et à la sécurité sans un large accord politique en vue du rétablissement des institutions démocratiques par des élections crédibles, participatives et inclusives. Je lance un appel à tous les acteurs haïtiens pour qu'ils mettent de côté ce qui les divise et s'engagent à œuvrer au consensus politique le plus large en vue de rétablir les institutions démocratiques. À défaut d'un dialogue probant sur les réformes politiques et constitutionnelles à apporter, Haïti continuera de traverser ces cycles de crises et d'instabilité qui résultent de l'insuffisance de la représentation politique et d'un sentiment d'exclusion, de la polarisation de l'échiquier politique et de la fragilité et de la politisation des institutions de l'État. À cet égard, le BINUH continuera de soutenir l'action menée par le Haut Conseil de la transition pour favoriser le dialogue national sur la sécurité, ainsi que sur les réformes politiques, constitutionnelles et électorales.

69. Je réaffirme mon soutien aux efforts déployés à l'échelon régional pour trouver des solutions à la crise qui soient propres à Haïti. Je félicite la CARICOM de l'appui qu'elle apporte par l'intermédiaire de son groupe de personnalités éminentes, que j'encourage à poursuivre dans cette voie en partenariat avec les Nations Unies.

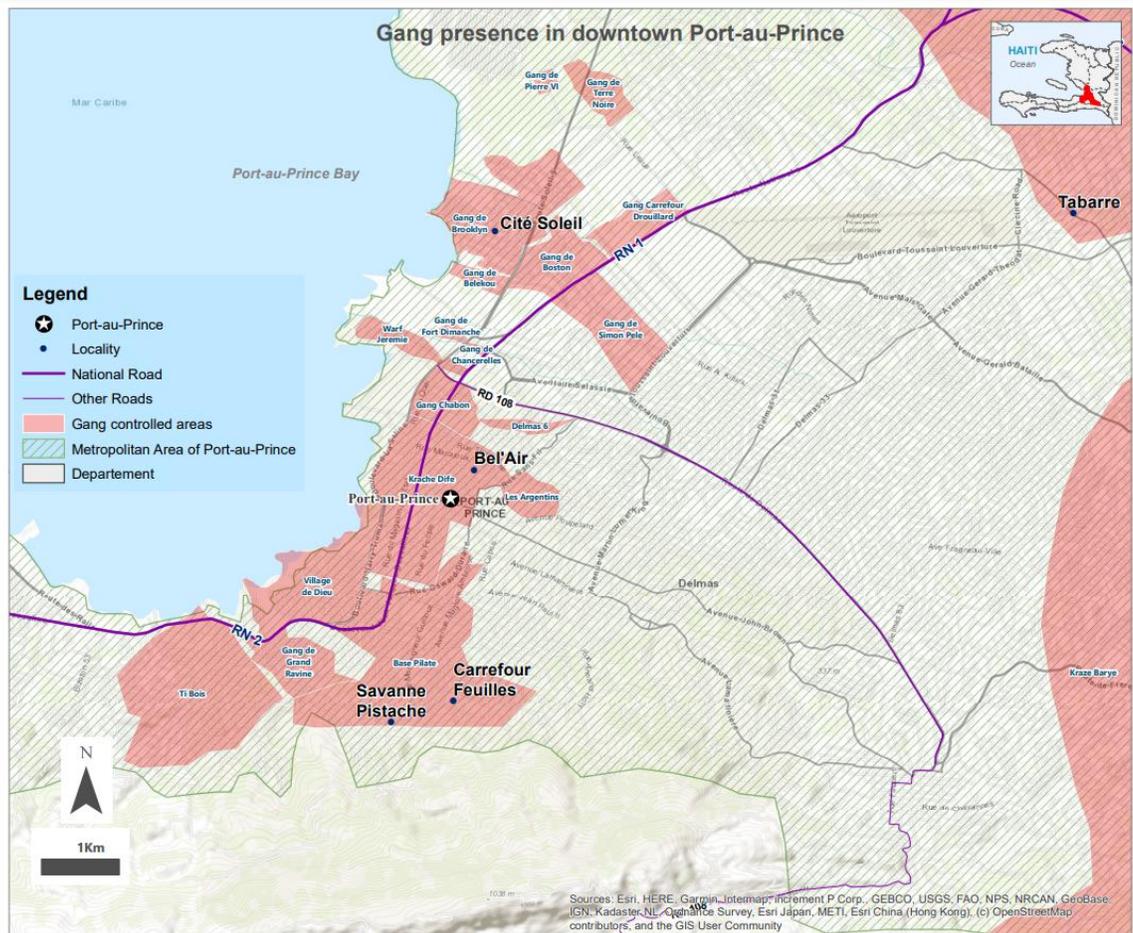
70. La représentation et la participation de tous les groupes, en Haïti, restent des conditions essentielles à la mise en place de solutions durables à la crise multidimensionnelle que connaît le pays. Traiter le problème de la forte recrudescence des violences sexuelles est une priorité, de même que le renforcement du soutien apporté aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés, notamment les victimes de violences, les femmes, les jeunes et les membres de la communauté LGBTQI+. Ces efforts devront être de longue haleine pour assurer la cohésion sociale et politique du pays et la paix à long terme.

71. Il est fondamental que la communauté internationale soutienne le renforcement de la police nationale, du système judiciaire et des institutions pénitentiaires – avant le déploiement de la mission d’appui comme à plus long terme – afin de lutter contre le trafic et la circulation illicite d’armes légères et de prévenir la violence civile. J’appelle de nouveau à la mise en œuvre de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité et j’exhorte la communauté internationale et le Gouvernement haïtien à apporter une aide financière à la mise en œuvre du plan d’action visant à réduire la violence en Haïti.

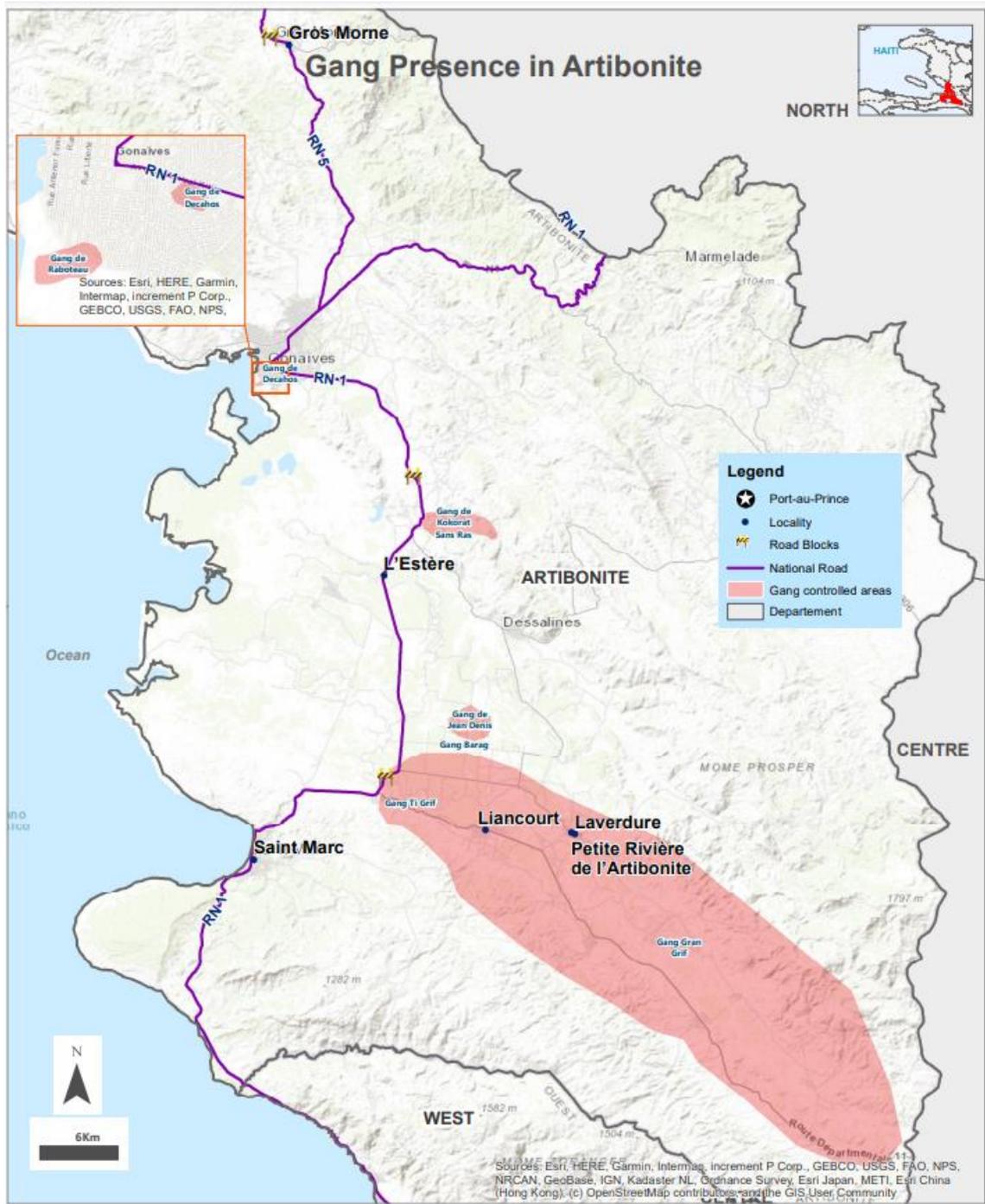
72. Les progrès de l’état de droit et de la sécurité doivent être poursuivis et appuyés par l’ensemble des partenaires. Renforcer les capacités du système judiciaire pour lui permettre de mener à bien les enquêtes et les poursuites nécessaires contre les auteurs de délits de corruption et d’infractions graves en matière de sécurité doit rester au premier rang des priorités. À cet égard, comme je l’ai indiqué dans la lettre que j’ai adressée à la Présidente du Conseil de sécurité le 14 août 2023 (S/2023/596), il est absolument essentiel de renforcer les capacités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, afin que le Bureau puisse s’acquitter pleinement de son mandat et assurer le bon fonctionnement de l’État de droit et des institutions haïtiennes chargées de la sécurité après le déploiement de la mission multinationale d’appui à la sécurité.

73. Enfin, je remercie sincèrement ma représentante spéciale et tous les membres du personnel des Nations Unies en Haïti de l’engagement et du dévouement dont ils font preuve dans leur tâche, effectuée dans des conditions de plus en plus périlleuses et éprouvantes.

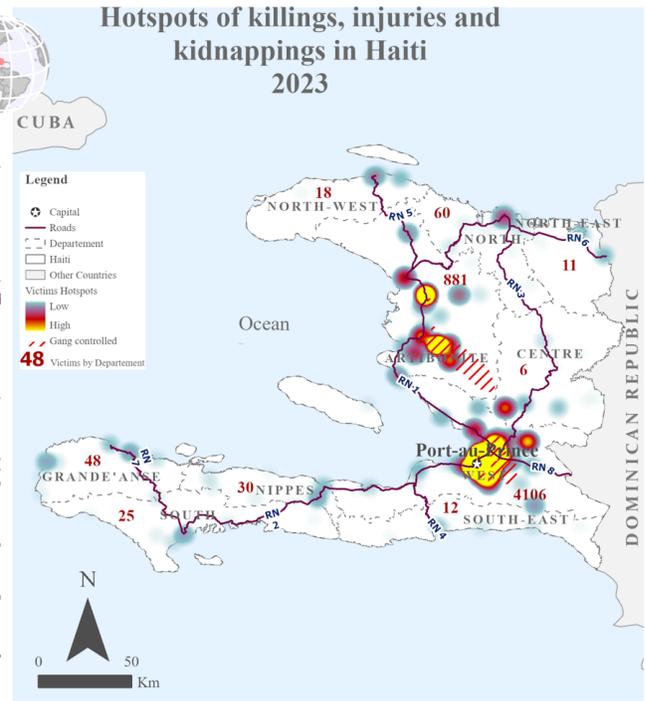
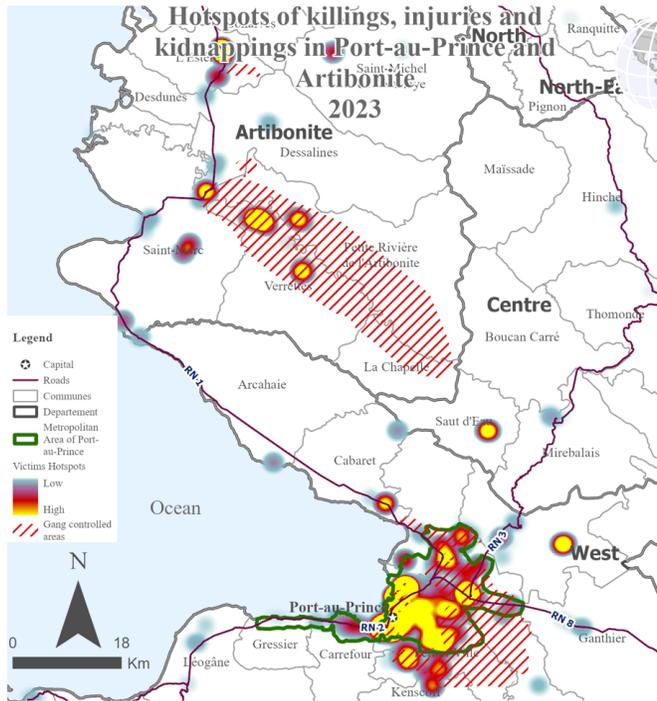
1.3 Présence des gangs au centre de Port-au-Prince



1.4 Présence des gangs dans la région de l'Artibonite



1.5 Données géospatiales concernant les meurtres, voies de fait et enlèvements commis



1.6 Tableau d'indicateurs de référence

